

ALERTE EAU NOTABLE

connaître ses restrictions
consulter le site de la DDTM :
[ssm-ecologie.shinyapps.io/
restreau/](https://ssm-ecologie.shinyapps.io/restreau/)



Tout savoir sur les limitations et interdictions provisoires des usages de l'eau

Compte tenu des conditions météorologiques, le débit de la Loire continue de diminuer jusqu'à atteindre son seuil d'alerte. Des limitations sont donc en cours sur le territoire concernant l'usage de l'eau.

Publié le 08 août 2022

Afin de préserver la santé, la salubrité publique, l'alimentation en eau potable, les écosystèmes aquatiques et plus généralement les ressources en eau, la Préfecture de Loire Atlantique restreint certains usages de l'eau.

Un site dédié permet de retrouver toutes les informations liées aux limitations et interdictions en cours : <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/restreau/>

Quelques-unes des principales restrictions à respecter :

- Arrosage des potagers > Invitation à un usage raisonné de l'eau
- Arrosage des espaces verts, pelouses et jardins non potagers > Interdiction du lundi au dimanche de 8h à 20h
- Nettoyage des véhicules et des bateaux > Interdiction (sauf dans les stations de lavage professionnelles et les aires de carénages autorisées)
- Remplissage des piscines privées > Interdiction sauf première mise en eau des piscines enterrées
- Remplissage ou mise à niveau des plans d'eau > Interdiction

Merci de votre vigilance. La préservation de l'eau est l'affaire de tous.

Arrêté préfectoral sécheresse du 8 août 2022



Ville de
Guérande

HOTEL DE VILLE

7 place du marché au
Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h